

AFFAIRE N°29 - Réalisation du Mail du Chaudron - Autorisation de solliciter de la CCCE un emprunt de 1 700 000 F.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les dossiers relatifs à la réalisation du Mail du Chaudron sont actuellement terminés et le coût du projet suivant devis d'architecte s'élève à 2 200 000 FF.

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la façon suivante :

- emprunt CEPR :	300 000 FF
- subvention Jeunesse et Sports :	200 000 FF
- emprunt CCCE :	1 700 000 FF
	-----
	2 200 000 FF

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, afin de permettre la réalisation de ces travaux de m'autoriser à solliciter de la CCCE un emprunt de 1 700 000 FF.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

+

+

+

Le Conseil Municipal,  
Sur le rapport du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de UN MILLION SEPT CENT MILLE FRANCS (1 700 000 F), destiné à financer la construction du Mail du Chaudron.

- Donne pouvoir au Maire, et, en son absence, au premier adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire, à inscrire au Budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution desdits travaux.

- S'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au Budget communal les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.